



COMMUNE D'ANDOUILLÉ



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

RELEVÉ DE DÉCISIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle de réunion à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bertrand LEMAITRE, Maire.

PRÉSENTS :

Madame BLANCHARD Brigitte - Monsieur COULON Louis - Madame FOUQUET Rachel - Monsieur GARNIER Sacha - Monsieur GAUDIN Olivier - Madame GUICHARD Virginie - Monsieur HANGOUET François-Noël - Monsieur JAMELIN Olivier - Monsieur LEMAITRE Bertrand – Madame LEPRETRE Françoise - Madame LETERRIER Sophie – Madame MONNIER Marianne - Monsieur ROULAND Bruno

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur HURAUPT Patrice représenté par Madame LETERRIER Sophie ; Monsieur GENDRON Hervé représenté par Madame GUICHARD Virginie ; Madame MARECHAL-THOMAS Karine représentée par Madame MONNIER Marianne ; Madame RICOULT Séverine représentée par Madame LEPRETRE Françoise.

Monsieur COULON Louis est élu secrétaire (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 22 juin 2023 - Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 17 - Nombre de présents : 13 – Nombre de votants : 17

* * * * *

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

* * * * *

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont examinées.

* * * * *

2023_06_29_01 Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour sur 17 votants) :

– **APPROUVE** le PV du 9 juin 2023

2023_06_29_02 Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour ainsi :

- Retrait du point suivant :
 - ✓ Clôture du budget annexe de la Grange

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 17 voix :

- **AUTORISE** M. le Maire à modifier l'ordre du jour

2023_06_29_03 Cession de chemins ruraux

Demande d'achat de chemins communaux et lancement de la procédure de mise en enquête publique

La liste des chemins concernés est présentée au Conseil Municipal. Elle se compose de 8 propriétaires, pour une superficie totale d'environ 7 727 m².

N°	Nom des demandeurs	Parcelles concernées et m ²	Lieu
1	M. Et Mme GUÉMAS	Entre ZA 6 et ZA 67 Environ 400 / 500 m ²	« Chemin rural du Verger » Une partie du chemin menant de la RD206 au LD Le Saudrais
2	M. Et Mme ROULAND Bruno	Entre A 289 et A 371 Environ 1800 m ²	Derrière le LD La Grande Baudonnaire Chemin non identifié en réel car en plein champs
3	M. LECLERC Dominique	Entre D 301 et D 300 Environ 1200 m ²	Vers le chemin menant au LD La Corbinière
4	M. POUTEAU Mathieu	Entre D15 et D16, 17, 65 Environ 2700 m ²	Route menant à St Germain d'Anxure, après le LD Launay, en limite communale
5	Mme LEFORT Marie-Anne	Entre F 212 et F 213 Environ 300 m ²	Vers le chemin menant au LD Le Vauguiard
6	M. Et Mme DURAND Cédric	Entre A 213 et A 214 Environ 900 m ²	Au LD Les Selles (dans l'exploitation bâti)
7	M. Et Mme BELBÉOC'H	Entre D 30 et D 842 - Environ 27 m ² Entre D 309 et D 842 - Environ 100 m ²	Au LD Le Bas Rocherobert – 2 bouts de chemin différents
8	M. Et Mme FOUILLET	Entre D 466, 465 et D 467 Environ 200 m ²	Au LD Les Janvries

Il est ensuite rappelé la procédure à suivre dans le cadre d'une enquête publique.

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention sur 17 voix :

- **DONNE** son accord de principe pour la cession des 8 chemins communaux présentés, sous réserve des résultats de l'enquête publique
- **CHARGE** monsieur le Maire de procéder à la mise en enquête publique pour la cession des chemins communaux

- **NOMME** M. Gérard MARIE comme commissaire enquêteur
- **VALIDE** la date de début de l'enquête publique pour septembre 2023
- **FIXE** le tarif de vente à 0,50/m² pour les acquéreurs, charge à eux de régler les frais de bornage et de rédaction des actes administratifs
- **CHARGE** monsieur le Maire de signer tout document en lien avec ce dossier

2023_06_29_04 Couverture des vestiaires du stade : choix de l'entreprise

Monsieur Bruno ROULAND, adjoint au Maire, présente au conseil municipal le résultat de la consultation en vue de réaliser les travaux de couverture des vestiaires du stade.

- EURL ROBIEU Jean-Marc : 29 078,03 € HT soit 34 893,64 € TTC
- SARL REBOURS : 30 507,54 € HT soit 36 609,05 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 17 voix :

- **RETIENT** le devis de la société Robieu concernant les travaux de couverture des vestiaires du stade pour un montant de 29 078,03 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis et tous les documents inhérents au présent dossier.

2023_06_29_05 Convention d'utilisation du parc de la Daumerie pour la pratique de la « classe dehors » avec l'école du Sacré-Coeur

Dans le cadre de la pratique de la « Classe Dehors » à laquelle adhère l'école du Sacré-Cœur, une convention doit être établie afin de permettre l'utilisation du parc de la Daumerie par les classes de maternelle et de CP CE1 de l'école du Sacré Cœur d'Andouillé, classes encadrées par leur enseignant(e), ainsi que des accompagnateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 17 voix :

- **VALIDE** le projet de convention avec l'école du Sacré-Coeur
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents inhérents au présent dossier

2023_06_29_06 Montant des subventions accordées aux associations

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 novembre 2022, a adopté de nouveaux critères d'attribution des subventions pour les associations. En tenant compte de ces éléments, deux tableaux récapitulatifs sont présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions sur 17 voix :

- **APPROUVE** le montant des subventions accordés aux associations et repris dans les tableaux ci-après :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES			
Nom de l'association	2021	2022	Proposition Subvention 2023
ALA - HAND	2 446,00 €	2 353,80 €	2 570,40 €
JUDO CLUB	1 351,00 €	1 904,60 €	1 894,80 €
LA MAISNIE D'ANDOL spectacle et chevalerie	280,00 €	138,20 €	84,00 €
ASA FOOT	1 646,00 €	2 100,50 €	2 710,40 €
PECHE ET PISCICULTURE AAPPMA	1 140,57 €	1 070,80 €	1 296,40 €
FIT GYM DANSE	1 583,00 €	1 416,40 €	1 324,60 €
PETANQUE	166,00 €	257,20 €	650,20 €
ALA - VOLLEY	345,00 €	96,00 €	321,60 €
TENNIS CLUB	785,00 €	646,40 €	892,20 €
ANDOUILLE BADMINTON CLUB	143,00 €	159,60 €	620,80 €
Asso multiloisirs	31,00 €		
Ensemble des Ass. Sportives	9 916,57 €	10 143,50 €	12 365,40 €

SUBVENTION ASSOCIATIONS CULTURELLES			
Nom de l'association	2021	2022	Proposition Subvention 2023
Harmonie cécile cécile/OSHE	2 041,00 €	1 926,20 €	2 099,00 €
FARANDOL		280,00 €	288,00 €
L'arbre Bavard	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Ensemble des Ass. Culturelles	2 541,00 €	2 706,20 €	2 887,00 €

AUTRES ASSOCIATIONS			
Nom de l'association	2021	2022	Proposition Subvention 2023
ADMIR	8 916,80 €	7 330,00 €	7 584,00 €
APE		324,00 €	480,00 €
LA CARAVANE		287,00 €	539,00 €
AFN	331,24 €	332,00 €	332,00 €
JARDINS FAMILIAUX (eau 50 %)	126,36 €	91,16 €	58,00 €
JUMELAGE FARNEFIELD	150,49 €	122,00 €	308,00 €
JUMELAGE VRABLE	150,49 €		
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	312,15 €		327,00 €
MUTUELLE COUPS DURS	73,98 €		
SECOURS POPULAIRE	27,29 €		
SECOURS CATHOLIQUE		30,00 €	30,00 €
APF France HANDICAP	27,29 €	30,00 €	30,00 €
UDAF DE LA MAYENNE	27,29 €		
MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT	27,29 €	30,00 €	30,00 €
RESTOS DU CŒUR	27,29 €		30,00 €
AFM TELETHON	27,29 €	30,00 €	30,00 €
Ensemble des AUTRES ASSOCIATIONS	10 225,25 €	8 606,16 €	9 778,00 €

TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS			
TOTAL GLOBAL article 6574	22 682,82 €	21 455,86 €	25 030,40 €

2023_06_29_07 Tarifs communaux

Un groupe de travail constitué de 4 conseillers municipaux accompagnés par la DGS ont étudié et réfléchi à une révision des tarifs communaux. Après l'étude de l'état des lieux, des dysfonctionnements et difficultés, ils ont travaillé à une proposition plus lisible et moins complexe.

Ils proposent de mettre en place les grilles de tarifs suivantes à partir du 1^{er} septembre 2023 (sauf pour les contrats de location signés avant cette date).

1. Tarifs des locations de salles municipales

Tarifs locations aux particuliers						
Salles	1 journée		Week-End		Sépulture	
	Habitant Andouillé	Hors commune	Habitant Andouillé	Hors commune	Habitant Andouillé	Hors commune
Salle des fêtes et salle des banquets Charges incluses	350,00 €	475,00 €	600,00 €	864,00 €		
Salle des banquets seule						
Salle Ménil 1	150,00 €	300,00 €	220,00 €	440,00 €	55,00 €	110,00 €
Salle Bretagne	90,00 €	180,00 €	150,00 €	390,00 €	35,00 €	68,00 €
Salle Ménil 1 et Salle Bretagne	240,00 €	480,00 €	370,00 €	830,00 €	87,00 €	173,00 €

→ Une caution de 500 € sera exigée à la réservation.

→ Association d'Andouillé pour les manifestations

- 1^{ère} utilisation : exonération du paiement de la salle mais facturation des consommations plafonnée à hauteur maximale du tarif appliqué aux particuliers
- 2^{ème} utilisation : application des tarifs des particuliers
- Gratuité pour les assemblées générales des associations d'Andouillé

L'exonération est consentie pour les associations si le siège de l'association est à Andouillé et au moins un membre du bureau de l'association habite Andouillé.

→ Location de la salle polyvalente

- Gratuité pour les associations pour des évènements non payants
- Pour les besoins des entreprises et commerçants (**uniquement pour des évènements professionnels**) :
 - Journée : 80 €
 - Week-end : 150 €

→ Une caution de 500 € sera exigée à la réservation

2. Tarifs des locations de matériels

Tarifs des locations aux particuliers	
petit barnum 6*8	90,00 €
grand barnum 6*12	100,00 €
Stand 3*3	20,00 €
Remorque 9 tables et 18 bancs pliants	50,00 €
table 2 m	3,00 €
chaises plastiques	0,80 €

3. Tarifs des concessions cimetièrè

CONCESSION CIMETIERE :	
. 30 ans	120,00 €
. 50 ans	200,00 €
CONCESSION COLOMBARIUM	
. 15 ans	500,00 €
. 30 ans	900,00 €
CONCESSION CAVURNE	
. 15 ans	350,00 €
. 30 ans	550,00 €
CONCESSION PYRAMIDE	
. 15 ans	550,00 €
. 30 ans	1 000,00 €
PLAQUE JARDIN DU SOUVENIR	
La plaque sans gravure	50,00 €

4. Droit de places

Jour de marché	
commerçant "régulier" par m. linéaire d'étalage	0,70 €
commerçant "passager" par m. linéaire d'étalage	0,90 €
En dehors du jour du marché	
par fraction de 5 m.	12,00 €

5. Services divers

GARDE DES ANIMAUX ERRANTS	
Par jour de garde / dès la prise en charge	43,00 €
Supplément si prise en charge sur temps d'astreinte	20,00 €
Transport à la SPA de Laval	30,00 €
TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS A TITRE EXCEPTIONNEL	
Main d'œuvre à l'heure	23,00 €
Tracteur et engins à moteur à l'heure	20,00 €
Location du balai routier aux collectivités / journée	66,00 €
VENTE DE BOIS AU STERE	
Bois provenant des élagages à ébrancher ou abattre	17,00 €
Bois coupé	38,00 €
ELECTRICITE BUNGALOWS	
Forfait chauffage du 15 octobre au 30 avril	10 €/ nuit
LOCATION MNIBUS	
Pour les associations	0,25 €/ km parcouru

6. Photopies

Pour les particuliers	
Par copie A4	0,20 €
Par copie A3	0,30 €
Pour les associations	
Par copie A4	0,10 €
Par copie A3	0,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 17 voix :

- **ADOpte** les tarifs communaux présentés dans les grilles ci-dessus
- **FIXE** les tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2023 (sauf pour les contrats signés avant cette date).

2023_06_29_08 Taxe locale sur la publicité extérieure – taux 2023

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a institué la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur son territoire et en a fixé les tarifs selon les modalités prévues aux articles L2333-6 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Conformément aux articles L 2333-9, L 2333-10, et L 2333-12 du CGCT, il est proposé au conseil municipal d'actualiser ces tarifs, lesquels seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 17 voix :

- **FIXE la taxe de TLPE à 17,70 € par m² applicable au 1^{er} janvier 2024**

Informations CCE

- **OPAH** : Les communes seront invitées à compléter l'aide financière accordée aux particuliers pour rénover les logements dégradés. Pour information, 16 logements dégradés sont identifiés sur Andouillé.
- M. Garnier présente les dossiers évoqués lors de la dernière **commission développement durable** de la CCE :
 - Proposition à venir de la CCE pour participer à une étude sur le plan de mobilité à l'échelle communale.
 - La liaison douce entre Rochefort et Andouillé : Quelques « frémissements » autour de ce dossier
 - L'augmentation des filières de tri pourrait s'accompagner de la professionnalisation des agents de déchetterie à l'échelle intercommunale.

→ Dans le cadre du déploiement de bornes électriques piloté par Territoire Énergie Mayenne, la commune pourrait être dotée de 2 bornes (Une rapide et une lente pour les résidents du centre bourg)

→ M. Garnier va intégrer le COPIL pour réaliser l'atlas de la biodiversité. Un autre élu et un agent référent sont invités à être volontaires pour suivre ce dossier.

→ Réflexion en cours sur le schéma directeur des énergies renouvelables

COMMISSIONS

▪ Réunion des associations pour la préparation de la rentrée

Le 26 juin, les associations et établissements scolaires se sont réunis pour :

- Valider le planning de réservation des salles pour l'année scolaire 2023 /2024
- Donner les dates prévisionnelles des manifestations

Mme Leterrier a présenté l'application Intramuros qui va permettre à tous de faire connaître les événements en devenant des contributeurs.

A la rentrée de septembre, Mme Leterrier reviendra vers les associations pour construire ensemble des actions autour de la labellisation « Terre de jeux ».

Le conseil municipal est invité à retenir la date du forum des associations : le 9 septembre de 10h00 à 12h30.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Coulon fait part de ses difficultés à relancer l'association du club des aînés.
- M. Jamelin complète l'équipe de bénévoles pour la buvette du 13 juillet.
- M. le maire invite le conseil municipal à répondre aux questionnaires de la CCE
- Les élections sénatoriales ont été annulées. Le conseil municipal devra se réunir le 6 juillet pour élire à nouveaux les délégués.
- M. le maire indique au conseil municipal qu'il n'a pas été entendu par M. Richefou sur la prise en compte de l'investissement de près de 250 000 € réalisé par la commune pour rénover les cuisines du collège. La commune est invitée à signer la nouvelle convention de partenariat comme les autres communes en partenariat avec un collège. Cette convention stipule que la commune devra fournir davantage d'heures de mise à disposition de personnel communal dès la rentrée de septembre 2023.
- Mme Guichard relaie la demande de M. Gendron sur l'état d'avancement du dossier de sécurisation de la rue de l'hôtel de ville. M. le Maire et M. Rouland indiquent que le dossier avance autant que possible en coordination avec le service ingénierie de la CCE. Un démarrage des travaux n'est toutefois pas envisageable avant septembre 2023.
- Mme Monnier rappelle l'invitation au vernissage des panneaux de l'école élémentaire de l'école de la Marelle du vendredi 30 juin.

Monsieur le Maire clôture la séance à 22h45